

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/07/2025 - B2025/013857 - 2021 B 00141 - 893 167 908 - EXIGO 2

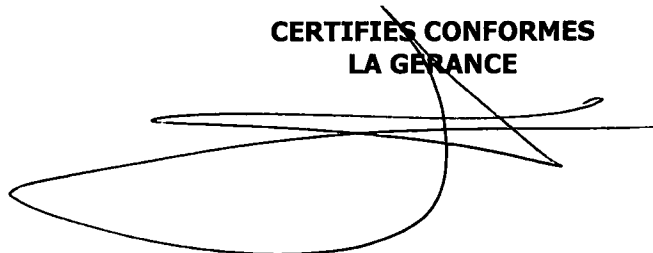
« EXIGO 2 »

**S.A.R.L au capital de 6 390 846 €
Siège : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET PARISSET**

893 167 908 R.C.S. GRENOBLE

**BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2024**

**CERTIFIES CONFORMES
LA GERANCE**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'CERTIFIES CONFORMES LA GERANCE'.

Désignation de l'entreprise : SARL EXIGO 2		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 18 rue de la Tuilerie		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 9 3 1 6 7 9 0 8 0 0 0 2 7			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, 31122024	N-1 31122023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AC			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 772	13 464	20 023
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	13 455 566	13 728 887
Créances rattachées à des participations	BB		BC		77		
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	33 000	33 000	33 000		
TOTAL (II)		BJ	BK	12 772	13 502 030	13 781 987	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	395 537	367 052	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 135 537	761 158	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	603 733	601 500	
Disponibilités		CF	CG	66 718	576 848		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	22 988	26 028		
TOTAL (III)		CJ	CK	2 224 513	2 332 586		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	12 772	15 726 543	16 114 573	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL EXIGO 2		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6.390.846.....)	DA	6 390 846	6 584 508
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	249 824	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	128 463	94 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	854 390	912 543
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 419 944	675 258
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	9 043 467	8 267 009
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 973 192	5 480 985
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	957 434	796 336
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	61 563	82 144
	Dettes fiscales et sociales	DY	148 164	273 657
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	542 722	1 214 443	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	6 683 076	7 847 564	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	15 726 543	16 114 573
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 539 961	2 885 579	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SARL EXIGO 2		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	3 435 461	FH		FI	3 435 461	3 976 619	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 435 461	FK		FL	3 435 461	3 976 619	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	5 026	6 022	
	Autres produits (1) (11)					FQ	701	84	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 441 188	3 982 725
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	63 229	79 202	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 294	17 703	
	Salaires et traitements *					FY	2 094 723	2 580 546	
	Charges sociales (10)					FZ	1 001 082	1 281 574	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* (14) \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	6 559	6 213
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	2	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 166 889	3 965 241
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	274 299	17 485	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 150 041	570 057	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 233	1 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1 152 274	571 557
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	42 405	37 248	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	42 405	37 248	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 109 869	534 309	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 384 168	551 794	

Désignation de l'entreprise SARL EXIGO 2		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	401 100
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	401 100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	88
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	273 321
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	273 409
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	127 691
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	91 915
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 994 562
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 574 617
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 419 944
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 150 041
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 026
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5 461 869	A2	945 381
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 230 785 obligatoires A9 714 596 dont cotisations facultatives Madelin A7 87 805 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 142 980			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES	88		
CESSION TITRES EXIGO	273 321	401 100	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 726 543** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 994 562** euros et un total **charges** de **3 574 617** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 419 944** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeur Mobilière de Placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à la valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans provision.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Impôt sur les résultats

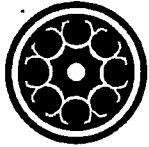
La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.



ROLAND WOINET
Commissaire Aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale Dauphiné-Savoie

EXIGO 2, S.A.R.L.
Exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels**

Roland WOINET
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Dauphiné – Savoie

180 Rue de Chatagnon
38430 MOIRANS

EXIGO 2, S.A.R.L.

Exercice clos le 31 décembre 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux associés de la société EXIGO 2,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 24 juin 2022, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société EXIGO 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des éléments significatifs des comptes annuels. Dans le cadre de mes appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, je certifie le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Estimations comptables :

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la société concernant les estimations comptables.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 05 juin 2025
A Moirans

Le Commissaire aux Comptes

Roland WOINET



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	26 236	12 772	13 464	20 023	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	13 455 566		13 455 566	13 728 887	
Créances rattachées à des participations				77	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	33 000		33 000	33 000	
TOTAL (II)	13 514 802	12 772	13 502 030	13 781 987	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	395 537		395 537	367 052
	Autres créances	1 135 537		1 135 537	761 158
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	603 733		603 733	601 500	
DISPONIBILITES	66 718		66 718	576 848	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	22 988		22 988	26 028
	TOTAL (III)	2 224 513		2 224 513	2 332 586
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	15 739 315	12 772	15 726 543	16 114 573	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

77

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 390 846	6 584 508
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	249 824	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	128 463	94 700
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	854 390	912 543
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 419 944	675 258
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		9 043 467	8 267 009
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 973 192	5 480 985
	Emprunts et dettes financières divers (3)	957 434	796 336
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 563	82 144
	Dettes fiscales et sociales	148 164	273 657
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	542 722	1 214 443	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		6 683 076	7 847 564
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		15 726 543	16 114 573
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 419 944,34	675 257,66
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 539 961	2 885 579
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

		31/12/2024		31/12/2023	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 435 461	100,00	3 976 619	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	3 435 461	100,00	3 976 619	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	5 026	0,15	6 022	0,15
	Autres produits	701	0,02	84	
	Total des produits d'exploitation	3 441 188	100,17	3 982 725	100,15
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	63 229	1,84	79 202	1,99
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 294	0,04	17 703	0,45
	Salaires et traitements	2 094 723	60,97	2 580 546	64,89
	Charges sociales du personnel	55 700	1,62	58 099	1,46
	Cotisations personnelles de l'exploitant	945 381	27,52	1 223 475	30,77
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 559	0,19	6 213	0,16
	Autres charges	2		3	
	Total des charges d'exploitation	3 166 889	92,18	3 965 241	99,71
	RESULTAT D'EXPLOITATION	274 299	7,98	17 485	0,44
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	1 150 041	33,48	570 057	14,34
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 233	0,06	1 500	0,04
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	1 152 274	33,54	571 557	14,37
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	42 405	1,23	37 248	0,94
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	42 405	1,23	37 248	0,94
	RESULTAT FINANCIER	1 109 869	32,31	534 309	13,44
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 384 168	40,29	551 794	13,88
	Total des produits exceptionnels	401 100	11,68	479 500	12,06
	Total des charges exceptionnelles	273 409	7,96	326 852	8,22
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	127 691	3,72	152 648	3,84
	PARTICIPATION DES SALAIRES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	91 915	2,68	29 184	0,73
	TOTAL DES PRODUITS	4 994 562	145,38	5 033 782	126,58
	TOTAL DES CHARGES	3 574 617	104,05	4 358 525	109,60
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 419 944	41,33	675 258	16,98

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 726 543 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 994 562 euros** et un total **charges de 3 574 617 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 1 419 944 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeur Mobilière de Placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à la valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans provision.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	26 236					26 236
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 236					26 236
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	13 728 964				273 398	13 455 566
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	33 000					33 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 761 964				273 398	13 488 566
TOTAL	13 788 200				273 398	13 514 802

Diminution des immos financières : Cessions d'actions EXIGO

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	33 000		33 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	395 537	395 537	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	35 011	35 011	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 100 484	1 100 484	
	Débiteurs divers	42	42	
	Charges constatées d'avances	22 988	22 988	
TOTAL DES CREANCES		1 587 062	1 554 062	33 000
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 973 192	830 077	3 281 492	861 623
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	760 388	760 388		
	Fournisseurs et comptes rattachés	61 563	61 563		
	Personnel et comptes rattachés	40 626	40 626		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 158	41 158		
	Impôts sur les bénéfices	8 774	8 774		
	Taxes sur la valeur ajoutée	54 597	54 597		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 009	3 009		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	197 046	197 046		
	Autres dettes	542 722	542 722		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		6 683 076	2 539 961	3 281 492	861 623
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		301 050			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		807 339			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		197 046			

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		6 584 508,00	1,0000	6 584 508,00
	Emises pendant l'exercice		193 662,00		
	Remboursées pendant l'exercice		387 324,00		
	Du capital social fin d'exercice		6 390 846,00	1,0000	6 390 846,00

--	--	--	--	--	--

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		3 800
Autres créances <i>PRODUITS BANCAIRES A RECEVOIR</i>	3 800	3 800

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		77 790
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11 207
<i>INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CR</i>	<i>11 207</i>	
Dettes fiscales et sociales		66 584
<i>DETTES PROVISIONNEES/ C.P.</i>	<i>4 846</i>	
<i>PRIMES A PAYER</i>	<i>35 780</i>	
<i>CAP - TAXE APPRENTIS. LIBERATOIRE</i>	<i>93</i>	
<i>ORGANISMES CHARGES SOCIALES / C.P</i>	<i>2 132</i>	
<i>CHARGES SOCIALES - CHARGES A P</i>	<i>23 732</i>	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		22 988	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		22 988	

--

Engagements financiers

	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Intérêts restants dus/emprunt LCL - Nantissement 14 080 titres IODA FINANC		97 437	
		97 437	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		97 437	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2024
Emprunts	Garantie /pret LCL acquis titres EXIGO	INTERFIMMO	3 238 165	2 789 129
Emprunt	Nantissement 14080 titres IODA FI	LCL	54 000	54 000
		TOTAL	3 292 165	2 843 129

--

« EXIGO 2 »

S.A.R.L au capital de 6 390 846 €
Siège : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET PARISSET

893 167 908 R.C.S. GRENOBLE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 JUILLET 2025
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de 1 419 944,34 € de la manière suivante :

* 5 % à la réserve légale, soit la somme de70 997,22 €

* à titre de dividendes, la somme de247 500 €
soit un dividende d'environ 0,04 € par part

* le solde, en intégralité à la réserve facultative, soit1 101 447,12 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Déclarations de l'assemblée générale en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts :

Dividende par part distribué par l'assemblée générale annuelle au titre des trois derniers exercices			
Exercice	2021	2022	2023
Catégorie de titres (1)	NA		
Revenu BRUT éligible à la réfaction de 40 % (2)	0,02 €	0,05 €	0,03 €
Revenu BRUT non éligible à la réfaction de 40 % (2)	-	-	-

(1) non applicables aux parts sociales
(2) bénéficiaires soumis à l'impôt sur le revenu – article 158-3-2° du CGI

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
(signature du représentant légal)
LA GERANCE

